

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2024-120

VCY/SCD

OBJET : Liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, article 12,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment ses articles 4, 22 et 31,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment ses articles 14 à 17,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne arrêtées par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne le 15 décembre 2020 révisées partiellement le 20 janvier 2022, conformément à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Considérant le fait que les trois-cent-quatre-vingt-six (386) décisions de nomination dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, jointes au présent arrêté, permettent, conformément aux dispositions précitées, à cent-quatre-vingt-treize (193) emplois d'être pourvus au titre de la promotion interne et répartis respectivement pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^e classe au titre de la promotion interne après examen professionnel (20), et pour l'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne au choix (173),

Considérant que le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, au regard des cent-quatre-vingt-treize (193) emplois pouvant être ouverts, a considéré que vingt (20) d'entre eux peuvent être attribués pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^e classe relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu les listes des lauréats des examens professionnels d'accès au grade visé,

Considérant l'examen effectué le 21 mai 2024 par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, assisté du collège composé des représentants des employeurs des collectivités affiliées, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités territoriales des collectivités territoriales et des établissements publics qui lui sont affiliés,

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

ARRÊTE :

Article 1 : La liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- L'ensemble des autorités territoriales des collectivités et établissements publics affiliés au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne.

Fait à Pantin le 21 mai 2024



Le président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire

Publication sous forme électronique sur le site internet
du CIG de la petite couronne www.cig929394.fr

Du 24/05/2024 au 24/07/2024

Annexe à l'arrêté n° 2024-120 du 21 mai 2024 portant liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Nom – Prénom

ALLEMAND Raphaëlle
BAMBOUVERT Catherine
BLASZCZYK Catherine
CATANESE Jessica
DAHMANI Amara
GENDRE Nathalie
GODOY CORTES Mariana
GUANEL Magalie
KENNEDY HAFSAOUI Mélanie
LATERRASSE Emilienne
LECOMTE Karine
LECONTE Florence
NAGNONHOUN Désiré
OTMANI Nadia
PIERQUIN Emmanuelle
REZZAG Bouziane
SAYAD Khadija
VICENTE Sylvie
VIDAL Alexandra
WIDEHEM ABBAD Zoubida

Collectivité ou établissement public

TREMBLAY-EN-FRANCE
DEPARTEMENT SEINE-SAINT-DENIS
MAROLLES-EN-BRIE
DEPARTEMENT VAL-DE-MARNE
DEPARTEMENT SEINE-SAINT-DENIS
FONTENAY-SOUS-BOIS
FONTENAY-SOUS-BOIS
DEPARTEMENT SEINE-SAINT-DENIS
DEPARTEMENT VAL-DE-MARNE
DEPARTEMENT VAL-DE-MARNE
BRY-SUR-MARNE
SIAAP
TREMBLAY-EN-FRANCE
LE BLANC-MESNIL
DEPARTEMENT VAL-DE-MARNE
DEPARTEMENT VAL-DE-MARNE
CHAMPIGNY-SUR-MARNE
NEUILLY-SUR-MARNE
VINCENNES
CHAMPIGNY-SUR-MARNE

La présente liste est arrêtée à vingt (20) fonctionnaires.

Fait à Pantin le 21 mai 2024



Le président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire

Publication sous forme électronique sur le site internet
du CIG de la Petite Couronne www.cig929394.fr

Du ... 24/05/2024 au ... 24/07/2024